

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-202 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant signature des conventions territoire à énergie positive avec le Région
Nouvelle Aquitaine et l'ADEME Nouvelle Aquitaine

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Monsieur Jean-Jacques BIGOURET, Vice-Président, explique que la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ont lancé un appel à candidature complémentaire afin de permettre à de nouveaux territoires de rejoindre la dynamique des Territoires à Energie Positive (TEPOS).

Il précise que cette démarche doit permettre à notre Communauté de Communes d'appuyer, grâce à des moyens d'animation, l'ensemble de la démarche de transition énergétique menée.

Il indique que cette animation de projets, menée de façon conjointe avec la Communauté de Communes Creuse Confluence, concernera les thématiques suivantes :

- Diminution de la consommation énergétique,
- Déplacements - mobilité,
- Production d'énergie renouvelable locale,
- Acquisition des outils et compétences nécessaires sur la thématique,
- Mise en place d'une démocratie énergétique locale.

Suite à la délibération du 28 Juin 2017 portant engagement de la Communauté de Communes dans le démarche TEPOS, la candidature portée pour le territoire des Communautés de Communes Creuse Confluence et Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois a été déposée à la Région et à l'ADEME le 08 Septembre dernier.

Il explique que le territoire reprenant les deux Communautés de Communes, n'en a pas été retenu comme lauréat de cet appel à projet par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine.

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-202-DE
la Région Nouvelle Aquitaine
Date de réception : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Dans ce cadre, il y a donc lieu d'autoriser le Président à signer les conventions avec l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine sur le programme 2018-2020 proposant un plan de développement d'une stratégie TEPOS sur le territoire des deux Communautés de communes.

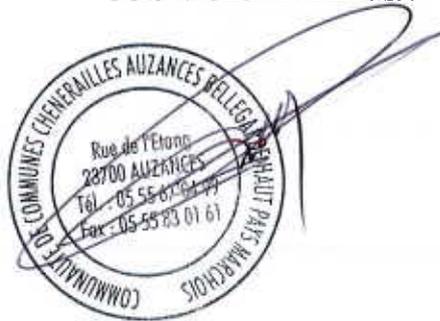
Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions avec l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Nouvelle Aquitaine, de manière conjointe avec la Communauté de Communes Creuse Confluence,
- Autorise par ce biais la Communauté de Communes à rejoindre les Territoires à Energie Positive,
- Autorise le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à la mise en place du conventionnement et à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 11 Décembre 2017
Pour copie conforme, le 11 Décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-202-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017